



Situation professionnelle insupportable

Par **nutsy_old**, le **18/11/2007** à **01:08**

Bonjour,rrnrje suis cadre dans une entreprise de plus de 1400 personnes, j'encadre une équipe 9 personnes. J'étais N-1 d'un Directeur de Business Unit . Il y a 15 mois l'entreprise a nommé une personne entre le directeur de business Unit et moi (et les 5 autres cadres au même niveau que moi). Il se trouve que cette personne est le conjoint d'une de mes collaboratrices. Je me retrouve donc coincée entre le mari et la femme (bien qu'ils ne soient pas mariés mais que leur vie commune soit officielle au niveau de l'entreprise). Il y a 15 mois j'ai fait part (par écrit) de mes grandes craintes, car j'imaginai cette situation invivable, on m'a répondu que tous seraient vigilants et que nous étions entre personnes intelligentes. Aujourd'hui, je n'en peux plus, la situation est invivable, je ne peux rien faire ou dire qui ne soit transformé, déformé, colporté... ma collaboratrice se comporte comme la femme du patron...et tente sans cesse de profiter de cette situation, au dépend de mes autres collaborateurs, (ce que je ne peux tolérer) et quand j'essaye d'en discuter avec mon supérieur et que je lui parle "comportement" il me répond "résultats"... je ne dors plus, je suis sous traitement pour des douleurs d'estomac depuis plus de 6 mois, je suis épuisée,...bref, je craque... j'ai essayé d'alerter le PDG il y a 4 mois, qui n'était pas au courant, et était assez en colère, il en a parlé avec le DRH, bilan, : j'étais convoqué par mon patron 12 heures plus tard, entretien durant lequel il m'a bien fait comprendre que la situation n'avait pas besoin d'être montée en épingle et que de toutes façons c'est moi qui allait payer les pots cassés si je la "ramenais".. j'ai parlé au médecin du travail, qui a fini par me dire qu'il fallait me préserver et qu'il faudrait peut-être que j'envisage de chercher un poste ailleurs... je suis écoeurée, car quoi que je fasse, je suis perdante... mon médecin m'a arrêté quelques jours il y a un mois pour que je reprenne mon souffle, mais là je suis à bout.....A l'aide!!!! comment dois-je m'y prendre et ne pas y laisser des plumes (j'ai 50 ans et 10 ans d'ancienneté dans cette entreprise et des postes comme le mien ne sont pas fréquents, mon patron a + de 30 ans d'ancienneté et sa femme + de 20ans).

Par **jeetendra**, le **18/11/2007** à **11:40**

bonjours, votre cas m'a particulierement emu, c'est du harcellement moral sanctionné par la loi. rnrnJe vous conseille de visiter le site de la cfdt www.cftc.fr/juritavail.com/conflits-et-sanctions et aussi www.sudtravail.joueb.com ces deux sites tres complets vous aideront dans vos demarches, tenez bon, cordialement